

opusdei.org

À propos de la Fraternité Saint-Pie X

Commentaire du Bureau de
Presse et communiqué du Saint-
Siège

16/06/2012

Bureau de Presse de la Prélature de
l'Opus Dei à Rome

Si la pleine communion de la
Fraternité Saint-Pie X avec le Siège
Apostolique était atteinte, ce serait
un grand motif de joie.

En ce qui concerne la configuration juridique proposée, il est à noter que la figure canonique de la prélatrice personnelle est très large. Elle permet de servir de cadre à des réalités très diverses. Leur point commun est d'être composées d'un prélat, d'un presbyterium et de fidèles qui conservent en même temps leur appartenance aux diocèses où ils résident. Il n'est donc pas étonnant que l'on ait pensé à cette solution pour réunir les fidèles qui se réclament de la Fraternité Saint-Pie X.

La figure juridique de la prélatrice est d'une amplitude telle, qu'elle peut contenir des réalités aussi différentes que l'Opus Dei et l'éventuelle nouvelle prélatrice.

La prélatrice de l'Opus Dei a une mission pastorale spécifique visant à promouvoir, au cœur du monde, l'union avec Dieu et l'apostolat des

fidèles, spécialement à travers la sanctification du travail professionnel et la vie familiale.

Cette éventuelle nouvelle prélature, pour sa part, aurait vraisemblablement une juridiction plus générale sur les fidèles, qui permettrait l'administration de tous les sacrements, dans un cadre liturgique antérieur à la réforme de Paul VI.

Comme il est dit au début, on ne saurait que rendre grâces à Dieu et au Saint Père pour le travail en faveur de l'unité qu'il est en train de réaliser.

L'ÊVEQUE FELLAY DANS LA
CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE
DE LA FOI

Service d'information du Vatican, 14
juin 2012-06-16

Cité du Vatican, 14 juin 2012. La Salle de Presse du Saint-Siège a communiqué ce matin que : "Dans l'après-midi du 13 juin, le Cardinal William Joseph Levada, Préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi et Président de la Commission pontificale Ecclesia Dei, a reçu Mgr. Bernard Fellay, Supérieur général de la Fraternité sacerdotale St. Pie X, accompagné d'un assistant. Le Cardinal était accompagné de Mgr. Luis Francisco Ladaria Ferrer, SJ, Secrétaire de la Congrégation, et de Mgr. Guido Pozzo, Secrétaire de la Commission.

La rencontre avait pour objet de présenter l'évaluation par le Saint-Siège du texte remis le mois dernier par la Fraternité Saint-Pie X, en réponse au préambule doctrinal que ce dicastère lui avait soumis le 14 septembre 2011. La discussion a permis de fournir des explications et des précisions opportunes à

Mgr.Fellay qui, pour sa part, a exposé la situation de la Fraternité et promis de faire connaître sa réponse dans un délai raisonnable. Il lui a été remis le projet de constitution d'une prélatrice personnelle, comme instrument le plus adapté à une éventuelle reconnaissance canonique de la Fraternité sacerdotale Saint.Pie X. Comme indiqué dans le communiqué de presse du 16 mai dernier, la situation des trois autres évêques de la Fraternité sera traitée séparément et individuellement. On a enfin formé le vœu que ce temps de réflexion supplémentaire permette de parvenir à la pleine communion de la Fraternité Saint.Pie X avec le Siège apostolique".

opusdei.org/fr-ch/article/a-propos-de-la-fraternite-saint-pie-x/ (31/03/2026)